

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du PO21.10PO
Postulat de M. Roland VILLARD du 7 octobre 2021
Pour un nom pour chaque arbre**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 décembre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Maude EHRBAR, Cécile PLAGELLAT, Patricia VALCESCHINI, Sébastien NOBS, Anthony REYMOND, Roland VILLARD, Julien WICKI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Brenda TUOSTO, Municipale, M. Sandro ROSSELET, Chef de service, M. Antoine SAUSER, Adjoint au Chef de service, M. Lionel GUICHARD, Responsable espaces verts. Nous les remercions pour leurs disponibilités et pour les informations apportées. Nous les félicitons pour le travail accompli tout au long des années dans le choix et l'entretien du domaine arboré de la ville.

Il y a environ 3'500 arbres sur le domaine public et privé de la commune sans compter les arbres des zones de forêts. Lorsqu'un arbre doit être abattu (dangereux, malade ou en fin de vie), deux arbres sont plantés. En 2021, 50 arbres ont été abattus et 110 arbres plantés. Les arbres plantés par la commune sont tous géoréférencés pour avoir la date de mise en terre, l'essence et l'entretien nécessaire. Planter un arbre coûte entre CHF 1000.- et CHF 25'000.- en fonction du site et de son environnement.

Une fois planté, l'entretien de tous ces arbres coûte environ CHF 90'000.- par année.

Il ne faut pas seulement planter des arbres mais réfléchir à la biodiversité pour favoriser des essences qui supportent le changement climatique. Dans le plan directeur de la nature, il est prévu de mettre en place des vergers d'arbres fruitiers sur l'espace public.

Les zones arborées ne sont pas les seuls éléments pour lutter contre les îlots de chaleur. La végétalisation des toits plats par de la prairie fleurie, en plus d'être une bonne isolation, permet de rafraîchir et purifier l'air. La toiture de la STEP en est un excellent exemple.

Il est parfois difficile de concilier deux éléments antinomiques. La LAT qui demande la densification de la ville et le fait de garder des zones d'espaces arborés pour diminuer les îlots de chaleur. La révision du PGA et du PPA tiendra compte de cette problématique.

Une grande partie des espaces verts se trouvent sur l'espace privé. Ils assurent la connectivité du maillage vert avec les espaces publics. Le Service analyse des leviers d'action afin d'aider les privés à entretenir leur patrimoine arboré et leurs bénéfices communs qu'ils procurent à la collectivité.

Un fonds pourrait être alimenté par les amendes lors d'abatage non signalé et hors la loi. Ces amendes devraient être réadaptées pour correspondre aux préjudices subis en rapport aux gains engendrés.

Lors de la discussion, tous les commissaires se rejoignent sur les intentions louables affichées par le postulat mais peinent à adhérer aux solutions préconisées. Le postulant a d'ailleurs, en amont de la séance, déjà proposé de renoncer à la mesure qui avait le plus fait débat lors de la première discussion au Conseil communal : donner un nom de donateur/donatrice à chaque arbre de la ville. Finalement, il est proposé au postulant d'élargir la portée de son texte pour ne pas se contenter de la seule approche financière. Des membres de la commission pensent qu'on pourrait intéresser les habitant-e-s de la ville à l'importance de la végétalisation par d'autres biais, par exemple des actions didactiques ou participatives. D'autres pensent que les habitantes et habitants de la Ville ont déjà conscience de l'importance de la végétalisation et qu'il vaudrait mieux investir leur argent dans l'entretien et la plantation d'arbres que dans des campagnes qui prêcheront des personnes déjà convaincues. Diverses propositions sont faites au postulant qui accepte de tenir compte de celles-ci, allant dans le sens de l'objectif principal de son texte.

Conclusions :

En accord avec le postulant, le titre et le texte de son postulat ont été modifiés comme suit par la commission :

Nouveau titre : Postulat « Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la Ville. »

Nouvelles conclusions :

Le Conseil Communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- d'offrir la possibilité aux particuliers et aux entreprises ~~de parrainer la~~ **d'être impliqués dans des projets de** plantation d'arbres en ville d'Yverdon-les-Bains ;
- ~~— que chaque arbre dispose à proximité d'une plaquette indiquant les noms des parrains (particuliers, familles ou entreprises) et la date de plantation ;~~
- d'étudier la participation financière pour la plantation ~~de l'arbre~~ **et l'entretien d'arbres** par les particuliers, familles et les entreprises ;
- de privilégier les essences d'arbres indigènes **ou adaptées aux changements climatiques** ;
- ~~d'organiser d'assurer~~ le suivi de ~~cette mesure~~ **ces mesures** de parrainage ~~année après année~~ ;

C'est à une évidente majorité que la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre en considération ce postulat tel qu'amendé et de le renvoyer à la Municipalité.

Jean-David CHAPUIS, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 11 janvier 2022

Annexe : PO21.10PO



Postulat: Un nom pour chaque arbre

Argumentaire

Par ce postulat, qui propose de parrainer des arbres, nous voulons permettre aux habitants de la Ville d'Yverdon-les-Bains de se réapproprier leur cadre de vie.

Les habitantes et habitants ainsi que les entreprises locales pourraient parrainer la plantation d'arbres dans la commune et être directement associés à l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous proposons aux « marraines » et aux « parrains » d'être associés au financement de cette opération mais également de participer à son suivi. En échange, une plaque serait placée à proximité.

Cette action citoyenne et participative permettrait d'impliquer de nombreuses personnes à cette amélioration de notre cadre de vie.

Il serait judicieux de privilégier les essences d'arbres indigènes et d'associer la population à cette opération.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, de soutenir le présent postulat.

Texte du postulat :

Considérant :

- que les arbres sont primordiaux pour lutter contre les îlots de chaleur en ville ;
- qu'ils reverdissent l'espace public et habillent certains lieux manquant de végétation ;
- que les arbres absorbent du CO2 et rejettent de l'oxygène ;
- que les particuliers et les entreprises locales doivent être associés à ces futures plantations.

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- d'offrir la possibilité aux particuliers et aux entreprises de parrainer la plantation d'arbres en Ville d'Yverdon-les-Bains ;
- que chaque arbre dispose à proximité d'une plaquette indiquant les noms des parrains (particuliers, familles ou entreprises) et la date de plantation ;
- d'étudier la participation financière pour la plantation de l'arbre par les particuliers, familles et entreprises ;
- de privilégier les essences d'arbres indigènes ;
- d'organiser le suivi de cette mesure de parrainage année après année.